



## Service Urbanisme & Environnement

M. Michel DUBOIS  
mdubois@evere.brussels  
tél. 02 247 62 35  
fax 02 245 50 80

Me. Pierre VAN DEN EYNDE  
Notaire  
Rue Royale 207

1210 BRUXELLES

date 26-09-2016  
réf UE/MDB/79-93  
annexe 1  
concerne **RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES**  
vos réf MG/2161441

Maître,  
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **01/08/2016**, reçue au service urbanisme & environnement le 21/08/2016, concernant le bien sis **Avenue des Anciens Combattants 93**, cadastré à Evere division 2, section **D128G**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

### POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

\* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone d'habitation à prédominance résidentielle;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte 1 – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien se situe dans le PPAS n° 710 « ASTRID » approuvé le 12.07.1990 : zone de construction d'habitation existante, zone de cours et jardins. La prescription littérale « Article 14 - A.1 » du PPAS est abrogée ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

\* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

\* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

\* autres renseignements :

- La situation de droit : un permis d'urbanisme :  
(réf. 8813) autorisé le **28/11/1977** pour la construction d'un immeuble à 159 logements ;  
(réf. 9148) autorisé le **30/01/1984** pour des modifications intérieures ;  
(réf. 9210) autorisé le **26/11/1984** pour la construction de terrasses au bâtiments existant ;  
(réf. 9291) autorisé le **18/11/1985** pour l'aménagement de 2 appartements voisins en cabinets médicaux de 200 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée ;  
(réf. 9731) autorisé le **03/12/1990** pour la construction d'un parking souterrain (23 places).

Le service urbanisme et environnement n'a pas connaissance à ce jour d'infraction pour l'adresse car aucune visite sur place n'a été effectuée. Il est vivement conseillé de consulter les archives communales. Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 22/09/2016.

Le dossier de permis d'urbanisme/permis d'environnement peut être consulté au Front Office situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison communale ([evere222@evereirisnet.be](mailto:evere222@evereirisnet.be) – 02 247 62 22). Les frais de consultation d'archives s'élèvent à 25,00€.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

D. BORREMANS

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

C. BEOZIERE